

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 4 FÉVRIER 2014**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois de février deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

---

9 h 00 **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1613-02-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1614-02-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 décembre 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, prend son siège.

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

CAPV2014-02-04

**A) MTQ - Ponceau du ruisseau Patenaude - Lacolle**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin de confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie approximative de 102,8 mètres carrés sur une partie du lot 19 du cadastre de la Paroisse de Lacolle dans la circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de permettre le remplacement d'un ponceau du ruisseau Patenaude et la mise en place d'un canal de dérivation est conforme aux dispositions et orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire (dossier 406555).

**B) Municipalité de Saint-Valentin - Règlement 441**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 441 de la municipalité de Saint-Valentin, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à décréter qu'une partie du lot 361 situé au sein de la municipalité de Saint-Valentin est une zone protégée en raison de son caractère historique.

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 491**

**A.1 Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 491 suite au refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 487. En l'occurrence, ce règlement concerne le régilage de déblais provenant du nettoyage de cours d'eau.

**A.2 Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'approbation du règlement 491 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**B) Règlement 493**

**B.1 Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 493 suite au refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 487. En l'occurrence, ce règlement vise la correction de la carte de la plaine inondable pour les rues Bellerive et Kelly situées à Saint-Jean-sur-Richelieu. Exceptionnellement, les justifications à soumettre au MAMROT feront partie intégrante du règlement.

**B.2 Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'approbation du règlement 493 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CAPV2014-02-04

**C) Règlement 494**

**C.1 Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 494 suite au refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 487. En l'occurrence, ce règlement vise une dérogation à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) pour une partie de la rue Ménard située à Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**C.2 Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'approbation du règlement 494 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**D) Règlement 495**

**D.1 Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 495 suite au refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 488. En l'occurrence, ce règlement vise l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Cette modification avait été refusée sur la base de l'intégration de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM.

Les membres du comité administratif recommandent que des démarches interviennent directement auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de le sensibiliser aux impacts de l'application trop rigoureuse de cette orientation par les représentants du Ministère.

Concernant les exigences du MAMROT relativement à la planification de l'urbanisation à l'échelle régionale, Mme Caroline Roberge confirme que les démarches sont déjà en cours. Elle suggère également que lorsque ces travaux seront finalisés en vue d'une modification du schéma d'aménagement, le tout intervienne simultanément à une demande d'agrandissement des périmètres urbains. Exceptionnellement, les justifications à soumettre au MAMROT feront partie intégrante du règlement.

**D.2 Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'approbation du règlement 495 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**E) Règlement 496**

**E.1 Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 496 suite au refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'approuver le règlement 489. En l'occurrence, ce règlement vise l'ajustement des limites du parc industriel de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**E.2 Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'approbation du règlement 496 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Exceptionnellement, les justifications à soumettre au MAMROT feront partie intégrante du règlement.

CAPV2014-02-04

**2.0** SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

---

**2.1** Rapport de l'an 2

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution adoptant le rapport de l'an 2 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, le tout en vue de son acheminement au ministère de la Sécurité publique.

**2.2** Arrimage des services d'urgence - Rencontre

Le directeur général confirme la tenue de la rencontre entre l'ensemble des intervenants des services d'urgence soit les membres du conseil de la MRC, directeurs généraux, directeurs de service incendie, représentants du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Transports du Québec, d'Ambulances Demers, de la Sûreté du Québec, de la police municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu, de CAUCA et de l'Agence de la Santé et des services sociaux. Cette rencontre est fixée au 26 mars 2014.

**2.3** Dossier des télécommunications

Préalablement à la séance régulière, les membres du conseil de la MRC détermineront une date de rencontre pour discuter du dossier des télécommunications des services d'urgence.

**3.0** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**3.1** Comité de la relève agricole du CEHR (CLD)

Les membres du comité administratif recommandent la nomination de Mme Suzanne Boulais afin de siéger au sein du comité de la relève agricole du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD).

**4.0** FONCTIONNEMENT

**4.1** Finances

**4.1.1** Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 février prochain.

**4.1.2** Colloques annuels de l'ADGMRCQ - Autorisation

1615-02-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à assister aux deux colloques annuels de l'ADGMRCQ au cours de l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.1.3** Congrès annuel de la FQM

**A)** Autorisation aux inscriptions

1616-02-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014 à Québec;

CAPV2014-02-04  
Résolution 1616-02-14 - suite

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**B) Achat de biens non durables**

1617-02-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à l'acquisition de biens non durables dans le cadre du congrès annuel de la FQM pour un maximum de 975\$;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**C) Location de salle**

1618-02-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à la location d'une salle dans le cadre du congrès annuel de la FQM, laquelle sera accessible du jeudi 25 septembre 2014, 10h00, jusqu'au vendredi, 23h59;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.1.4 Périmètres comptables**

**A) Demande du MAMROT**

Le directeur général soumet que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire souhaiterait l'intégration du résultat des états financiers des organismes qu'il considère devant faire partie du périmètre comptable de la MRC du Haut-Richelieu soit, le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), DIHR et Compo-Haut-Richelieu inc. Le directeur général explique qu'il est impossible d'intégrer Compo-Haut-Richelieu inc. puisqu'il s'agit d'une compagnie privée, partie 1 A et que les renseignements financiers sont confidentiels. Par ailleurs, en ce qui a trait à Développement Innovations Haut-Richelieu, puisque cet organisme est totalement autonome financièrement à compter de 2014, et que les membres constituant le conseil d'administration ne sont pas majoritairement élus depuis janvier 2014, cet organisme ne sera pas intégré. Seul le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) sera intégré à titre de périmètre comptable de la MRC puisque plus de la moitié des membres du conseil d'administration sont des élu(e)s municipaux depuis janvier 2014.

**B) Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)**

Le directeur général soumet que suite aux nominations des membres du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) intervenues au mois de novembre 2013, cet organisme doit être considéré à titre de périmètre comptable de la MRC puisque plus de la majorité des membres du conseil d'administration de cet organisme sont des élus municipaux.

**4.2 Fonctionnement - Divers**

**4.2.1 Demandes de rencontre**

CAPV2014-02-04

**A) L'A.N.C.R.E., Mme Martine Groulx**

Les membres du comité administratif autorisent une période de 20 à 30 minutes pour rencontrer Mme Martine Groulx de l'organisme L'accueil, Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi (L'A.N.C.R.E.) préalablement à la séance régulière du 12 février 2014.

**B) Hydro-Québec - Compteurs de nouvelle génération**

Les membres du comité administratif déclinent pour l'instant l'offre des représentants d'Hydro-Québec à venir rencontrer les membres du conseil de la MRC et expliquer le dossier des compteurs de nouvelle génération.

**C) Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de 2014**

Considérant que chaque municipalité est sollicitée dans le cadre de l'édition 2014 du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, la demande de rencontre de M. Jean Lamoureux est référée à chacune des municipalités.

**4.2.2 Demandes d'appui**

**A) Saint-Polycarpe - Partenariat fiscal et financier**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Polycarpe afin que le gouvernement du Québec prévoie des mesures transitoires pour annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales suite aux modifications apportées relativement au remboursement de la TVQ payée par les municipalités.

**B) Société canadienne des Postes - Réduction des services**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes concernant la diminution des services postaux.

**C) MRC de Pontiac - Centre d'examen des pompiers**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à solliciter le ministère de la Sécurité publique afin qu'il finance en partie la mise en place de bâtiments et équipement requis par les nouvelles normes de l'École nationale des pompiers pour le déroulement des examens des pompiers.

**D) MRC de Matawinie - Services du Mouvement Desjardins**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun pour l'instant d'appuyer les démarches de la MRC de Matawinie afin de dénoncer les pratiques du Mouvement Desjardins en milieu rural.

**E) Ville de Contrecoeur - Pôle logistique en transport**

Les membres du comité administratif, pour l'instant, ne recommandent pas d'appuyer la ville de Contrecoeur dans sa démarche visant la création du pôle logistique de transport.

**5.0 COURS D'EAU**

**5.1 Cours d'eau Jackson, branche 4 - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la branche 4 du cours d'eau Jackson, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2012-200) 5 433,43\$; Media transcontinental 1 103,76\$; BMI experts-conseils inc. 1 247,48\$; Béton Laurier inc. 6 569,67\$; Benoit Grégoire 728,50\$; BMI experts-conseils inc. 1 520,55\$; Béton Laurier inc. 721,46\$; Frais d'administration 500\$, pour un total de 17 824,85\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2014-02-04

**5.2 Rivière du Sud, branche 92 - Saint-Georges-de-Clarenceville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la branche 92 de la Rivière du Sud, à savoir : BMI experts-conseils inc. (2012-167) 5 521,38\$; Media transcontinental 1 080,76\$; BMI experts-conseils inc. 2 713,41\$; Béton Laurier inc. 14 047,65\$; BMI experts-conseils inc. 1 218,74\$; Béton Laurier inc. 6 007,44\$; Frais d'administration 500\$, pour un total de 31 089,38\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.3 Entretien des cours d'eau - Procédures**

Les membres du comité administratif acceptent la recommandation de M. Yannick Beauchamp à l'effet que dans le cadre de la réalisation des travaux de nettoyage des cours d'eau, le remplacement d'arbres coupés soit non seulement par des arbres, mais également par des arbustes et ce, au choix du propriétaire.

**5.4 MRC de Pierre-De Saurel - Période de réalisation  
de travaux d'entretien de cours d'eau**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Pierre-De Saurel afin que la période de réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole soit prolongée de sorte à être réalisée du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre, le tout afin de réaliser les travaux en période d'étiage et favoriser la reprise de la végétation de façon optimale.

**5.5 Gestion des cours d'eau - Modifications**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion afin de modifier le règlement 449 en ce qui a trait à certaines normes, techniques et pénalités. Par ailleurs, il est proposé de modifier la politique de gestion des cours d'eau relativement à l'analyse des besoins en entretien. Le Comité administratif recommande également d'offrir aux propriétaires le remplacement d'arbres coupés par des arbres ou des arbustes.

**5.6 Digues Rang des Côtes, Melaven et  
Faddentown - Henryville - Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture le 3 février 2014 de quatre (4) soumissions reçues suite à l'appel d'offres sollicité pour de travaux de coupe d'arbres sur les digues Rang des Côtes, Melaven et Faddentown situées en la municipalité d'Henryville;

**EN CONSÉQUENCE;**

1619-02-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif aux travaux de coupe d'arbres sur les digues Rang des Côtes, Melaven et Faddentown situées en la municipalité d'Henryville à la firme Service d'arbres R. Savard inc.;

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat à intervenir avec la firme Service d'arbres R. Savard inc. pour les travaux de coupe d'arbres sur les digues Rang des Côtes, Melaven et Faddentown, au montant total de 7 200\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission déposée le 31 janvier 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2014-02-04

**5.7                    Cours d'eau Samoïsette - Saint-Jean-sur-Richelieu - Obstructions**

1620-02-14    Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le coordonnateur de cours d'eau à faire réaliser les travaux d'enlèvement d'obstructions dans le cours d'eau Samoïsette, si requis;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti en quotes-parts suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**6.0                    VARIA**

**7.0                    PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0                    LEVÉE DE LA SÉANCE**

1621-02-14    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 4 février 2014.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier